**ANNEXE 3 : Liste des types d'habitats naturels et des espèces pour lesquels le site est désigné et données y afférentes; synthèse des critères scientifiques ayant conduit à la sélection du site Natura 2000 BE32046 - « Vallée du Piéton »**

La présente annexe indique, compte tenu des données actuellement disponibles :

- la liste des types d'habitats naturels et la liste des espèces pour lesquels le site est désigné ainsi que les données concernant respectivement leurs surfaces, leur niveau de population et l'estimation de leur état de conservation; les types d'habitats naturels et les espèces prioritaires sont indiqués par un astérisque (*);

- une synthèse des résultats de l'évaluation de l'importance du site pour assurer la conservation des types d'habitats naturels d'intérêt communautaire de l'annexe VIII et des espèces d'intérêt communautaire de l'annexe IX et des espèces d'oiseaux de l'annexe XI de la loi du 12 juillet 1973 que le site abrite.

Ces résultats justifient la sélection du site comme site Natura 2000. Les données complètes, détaillant les résultats de l'application des critères de sélection, sont disponibles auprès des services centraux du Département de la Nature et des Forêts, 15 avenue Prince de Liège, à 5100 Jambes et sur le site Internet http://natura2000.wallonie.be

Les données relatives aux types d'habitats naturels (liste, surface et état de conservation) et aux espèces (liste, population et état de conservation) pour lesquels le site est désigné sont issues des formulaires standards de données établis entre 2002 et 2005. Ces données estimées à l'échelle du site au moment de sa sélection contiennent des approximations. Elles ont été pour partie actualisées, en particulier pour les surfaces, sur base des meilleures connaissances disponibles et il conviendra de poursuivre l'actualisation de ces données sur base d'une cartographie détaillée des habitats.

Le site BE32046 a été sélectionné pour les raisons suivantes : le site, classé réserve RNOB à la fin des années 60 puis réserve naturelle domaniale depuis 1991, est situé à la confluence du ruisseau de Claire-Fontaine et d'un petit affluent de la Sambre, le Piéton, et est formé d'une mosaïque de milieux secs et surtout humides : friches sablonneuses, prairies mésophiles, magnocariçaies, roselières, bois marécageux, forêts alluviales.

On y retrouve au nord un plateau artificiel remblayés par des déblais miniers (schistes houillers) et sableux provenant du creusement du canal Bruxelles-Charleroi. Cette partie du site est caractérisée par des friches, des lambeaux de hêtraie, des fragments de prairie de fauche et des espèces hygrophiles. Les pelouses humides à Dactylorhiza maculata, D. majalis, Centaurium erythraea apparues dans les années 90 ont, cependant, pratiquement disparus à cause de l'enfrichement. Ces friches et ces boisements restent, néanmoins, favorables au nourrissage du pic noir, des chiroptères (grand rhinolophe et vespertilion à oreilles échancrées) et de la bondrée apivore, nicheuse au sud du site.

Au nord-est, un plan d'eau de 1,4 ha accueille de nombreuses espèces d'oiseaux, notamment en migration, comme la sarcelle d'hiver, la grande aigrette, le balbuzard pêcheur ou le busard de roseaux. Sur la ceinture de végétation qui l'entoure, la présence du maillot de Desmoulin a aussi été observée.

Le sud du site est composé de complexes marécageux et alluviaux, formé dans le fond de vallée du Piéton. Les saulaies blanches rivulaires, les aulnaies-frênaies alluviales et les mégaphorbiaies nitrophiles en constituent l'intérêt majeur. Sur le plan ornithologique, de nombreuses espèces profitent de cette mosaïque de milieux humides. Ainsi, le martin-pêcheur et la sarcelle d'hiver y sont observés toute l'année et s'y reproduisent. D'autres espèces comme la grande aigrette, le busard des roseaux fréquentent cette partie de site lors de leurs haltes migratoires. Enfin, la bécassine des marais et le pic noir sont présents en hivernage.

A. Types d'habitats naturels d'intérêt communautaire de l'annexe VIII de la loi pour lesquels le site est désigné

| Types d'habitats naturels d'intérêt communautaire | Surface | EC | UG HIC * |
|---|---|---|---|
| 91E0 * | 10,65 ha | B | UG 7 |
| 9120 | 6,66 ha | - | |
| 6430 | 2,38 ha | C | |
| 3150 | 1,82 ha | C | |
| 6510 | 0,68 ha | B | |
| 3150 6430 | 0,46 ha | - | |
| 3260 | 0,42 ha | - | |
| 9130 | 0,20 ha | B | |

Légende : EC : estimation de l'état de conservation au moment de la sélection du site; A : conservation excellente; B : conservation bonne; C : conservation moyenne; UG HIC* : unité(s) de gestion abritant ou susceptible(s) d'abriter (lorsque les données précises ne sont pas disponibles) l'habitat naturel d'intérêt communautaire prioritaire; "-" : donnée non disponible

3150 : Lacs eutrophes naturels avec végétation du type Magnopotamion ou Hydrocharition

3260 : Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitricho-Batrachion

6430 : Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin

6510 : Pelouses maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)

9120 : Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus (Quercion robori-petraeae ou Ilici-Fagion)

9130 : Hêtraies du Asperulo-Fagetum

91E0 * : Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incarnae, Salicion albae)

B. Espèces des annexes IX et XI de la loi pour lesquelles le site est désigné

| Code | Nom latin | Nom français | Population | | | | EC |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | résidente | migratoire | | | |
| | | | | repr. | hiver | étape | |
| 1016 | Vertigo moulinsiana | Maillot de Desmoulin | p | | | | - |
| 1304 | Rhinolophus ferrume-quinum | Grand rhinolophe | p | | | | - |
| 1321 | Myotis emarginatus | Vespertilion à oreilles échancrées | p | | | | - |
| A027 | Egretta alba | Grande aigrette | | | | 0-4id | - |
| A052 | Anas crecca | Sarcelle d'hiver | | <5p | 10-40 id | p | - |
| A072 | Pernis apivorus | Bondrée apivore | | 0-1p | | | - |
| A081 | Circus aeruginosus | Busard des roseaux | | | | 0-1id | - |
| A094 | Pandion haliaetus | Balbuzard pêcheur | | | | 0-1id | - |
| A153 | Gallinago gallinago | Bécassine des marais | | | <10id | | - |
| A229 | Alcedo atthis | Martin pêcheur d'Europe | p | 0-1 p | | | B |
| A236 | Dryocopus martius | Pic noir | | | p | | - |

Légende : P = présence; p = couple; id = individu; EC : estimation de l'état de conservation au moment de la sélection du site; A : conservation excellente; B : conservation bonne; C : conservation moyenne; vis. : visiteur; occ. : occasionnel; "-" : donnée non disponible

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 23 janvier 2014 de désignation du site Natura 2000 BE32046 - « Vallée du Piéton ».

Namur, le 23 janvier 2014.

Le Ministre-Président,
R. DEMOTTE

Le Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine,
C. DI ANTONIO